

FONCTION PUBLIQUE D'ETAT

FORMATION SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL A DESTINATION DES MEMBRES DES COMITES SOCIAUX D'ADMINISTRATION

CODE P126

Personne chargée de la formation dans l'administration ou l'établissement :

Les moyens d'encadrement sont assurés par le responsable pédagogique du secteur et par le formateur

Nom du formateur :

Programme	<ul style="list-style-type: none"> • Définitions et enjeux de la santé sécurité au travail dans la Fonction Publique • Rôle et missions de Comités Sociaux d'Administration en Santé Sécurité et Conditions de Travail • Les acteurs de la prévention dans la Fonction Publique d'Etat : agents de prévention (AP), conseillers Prévention pour les collectivités, inspecteur santé et sécurité au travail, médecin du travail. • Le Plan Santé au Travail dans la Fonction Publique : enjeux 2022-2025, la culture prévention, les niveaux de prévention (primaire, secondaire, tertiaire) • Le rôle des membres du Comité Social d'Administration et de la FSSCT. • La visite d'inspection des services : rôle et posture des membres, observation des postes, l'évaluation des risques et intégration dans le DUERP • Analyse des accidents de service : l'enquête, l'arbre des causes, méthode des faits, évaluation OTH • Les risques psychosociaux : enjeux, définitions, cadre réglementaire. 		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la démarche globale de prévention des risques dans la collectivité ou l'établissement • Mener des activités de promotion de la prévention des risques professionnels ; • Assurer une activité de veille ; • Exercer le droit à l'information et à la consultation du CSA - Formation Spécialisée 		
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir lire et écrire la langue française 		
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Quiz 	Sanction de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Boîte à outils sur clé usb
Lieu	<ul style="list-style-type: none"> • Dans vos locaux 	Durée	<ul style="list-style-type: none"> • 5 jours soit 35h
Horaires	<ul style="list-style-type: none"> • A définir 	Coûts	<ul style="list-style-type: none"> • 5 900 euros nets de TVA + frais
Dates	<ul style="list-style-type: none"> • A définir 	Nbre de participants	<ul style="list-style-type: none"> • 15 personnes maximum par groupe
Moyens techniques et pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Salle équipée de chaises et tables permettant la projection de supports informatiques (écran ou mur blanc) • Ordinateur et vidéoprojecteur • Un tableau • Organisme agréé pour dispenser la formation aux membres du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail par l'arrêté préfectoral n° 2019/DREETS/Pôle Travail/05 		

V1 28/10/2022